

Groupe UDI-MoDem

Conseil du 14^{ème} arrondissement - Séance du 22 janvier 2018

Vœu à la maire de Paris relatif au déploiement du nouveau Vélib'

Déposé par Eric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem

Considérant que le service Vélib' compte actuellement 300 000 abonnés et a permis d'effectuer environ 340 millions de déplacements entre 2007 et 2017 ;

Considérant que la Ville de Paris a décidé en décembre 2016 d'abandonner la gestion de Vélib' au profit du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant que selon les statuts du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité municipale, disposent d'une majorité des voix dans les votes qui concernent la compétence Vélib' ;

Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué le nouveau contrat Vélib' pour les 15 prochaines années au consortium Smovengo ;

Considérant que la grille tarifaire du nouveau service Vélib' a été votée par le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole le 9 novembre ;

Considérant que cette nouvelle grille prévoit des hausses de tarif significatives pour la location de vélos mécaniques. Ainsi, le ticket « journée » passe pour commencer de 1,70 € à 5 € (soit 194 % d'augmentation), ensuite, le ticket « semaine » passe de 8 € à 15 € (soit 87,5 % d'augmentation) et enfin l'abonnement pour un an, payé en 12 mensualités, passe de 29 € à 37,20 € (soit 28 % d'augmentation) ;

Considérant que du fait du changement de prestataire, une phase de transition, prévue initialement pour une durée de 6 mois, a débuté depuis début octobre 2017 afin de substituer l'ancien matériel et les anciennes bornes par ceux du nouveau prestataire, notamment sur le millier de stations que compte Paris intramuros ;

Considérant qu'entre octobre et décembre 2017, le service a été très fortement perturbé par les travaux, le nombre de stations et de vélos disponibles diminuant régulièrement ;

Considérant de plus que du fait d'un défaut d'information et d'un manque d'anticipation de la part de la Ville et du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, de nombreux Parisiens se sont trouvés désemparés face à cette situation ;

Considérant que dans le cadre de la phase de transition, 50% des stations étaient censées être disponibles au 1^{er} janvier 2018, moment du basculement de l'ancien vers le nouvel opérateur ;

Considérant que dans les faits, moins de 80 stations sur les 500 initialement prévues étaient disponibles au 1^{er} janvier, chiffre qui a diminué dans les premiers jours de l'année pour atteindre seulement 62 stations disponibles le 5 janvier, soit à peine 6% du nombre total de stations à Paris ;

Considérant de plus que de nombreux abonnés n'ont jamais reçu le mail contenant les informations nécessaires à la migration de leur abonnement de l'ancien vers le nouveau prestataire, ce qui nécessite de prendre contact avec un service client débordé pour pouvoir enfin effectuer cette migration ;

Considérant qu'alors que le retard en termes de montage des nouvelles stations était connu dès la fin de l'année 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attendu début janvier et le constat d'un service totalement inopérant pour exiger du prestataire le doublement des équipes sur le terrain et au centre d'appels ;

Considérant que dès le mois de novembre 2017, le groupe UDI-MoDem a demandé, par l'intermédiaire d'un vœu déposé en Conseil de Paris, que les abonnés bénéficient d'une juste compensation face à la forte dégradation du service Vélib' ;

Considérant qu'à la suite du dépôt de ce vœu, l'exécutif avait admis une détérioration du service et s'était engagé, en lien avec le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, à étudier la mise en place d'une compensation pour les abonnés annuels Vélib' ;

Considérant que face à la très forte dégradation du service Vélib', sur laquelle le groupe UDI-MoDem avait à de nombreuses reprises alerté l'exécutif parisien, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, a voté le 9 janvier deux mesures de compensation pour les utilisateurs, à savoir :

- Un crédit de 3 heures offert aux usagers abonnés avant le 1^{er} janvier 2018, leur permettant notamment d'utiliser gratuitement les Vélib' électriques ;
- Une remise de 50% sur les mensualités de janvier, février et mars pour les nouveaux abonnés Vélib' ainsi que pour ceux arrivant à renouvellement.

Considérant que ces mesures de compensation ne sont absolument pas à la hauteur du préjudice subi par les utilisateurs pendant de nombreux mois ;

Considérant de plus qu'alors que le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole percevra des pénalités financières de la part du nouveau prestataire Vélib' du fait du non-respect de ses obligations contractuelles, il serait légitime que celles-ci soient consacrées à offrir des compensations plus en adéquation avec la dégradation du service rendu aux utilisateurs ;

Eric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem émettent le vœu :

- **Qu'en plus des mesures déjà votées par le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein de ce Syndicat, mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' ayant à subir la forte dégradation du service depuis octobre 2017 obtiennent une compensation consistant en :**
 - **Une prolongation gratuite de leur abonnement de 6 mois pour les abonnés avant le 1^{er} janvier 2018 ;**
 - **Une prolongation de la remise de 50% sur les mensualités d'avril et des mois suivants jusqu'à ce que le service soit totalement opérationnel pour les nouveaux abonnés.**